

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1543

présenté par
M. Mesnier, rapporteur

ARTICLE 11

Après la première occurrence du mot :

« santé »

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 61 :

« mentionné » sont remplacés par les mots : « la Plateforme des données de santé mentionnée » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.